

Indemnité d'occupation et impots locaux

Par Ganbareh, le 25/07/2017 à 16:55

Bonjour,

Suite à séparation, mon ex jouit du bien depuis janvier et je suis hébergé ailleurs.

Propriétaires en indivision, elle me verse une "indemnité d'occupation" correspondant à sa part des frais (crédit immobilier, impots locaux de l'année précédente) communs.

Pour les impots locaux de cette année, elle me doit bien la moitié de la taxe d'habitation et le prorata de sa propriété (temps dans l'année où elle est copropriétaire du bien) ? On signe début aout mon rachat de sa part.

Merci pour vos avis

Par Visiteur, le 25/07/2017 à 21:43

Bonsoir,

Oui elle vous doit la demi taxe d'habitation (date de référence 1er janvier).

Pour le reste, jusqu'à la signature.

Par Tisuisse, le 26/07/2017 à 07:51

Bonjour,

Si vous êtes en indivision à 50/50, votre ex vous doit aussi un demi-loyer en sus des autres taxes et impôts divers.

Par Ganbareh, le 26/07/2017 à 07:59

On est bien d'accord, ce qu'elle me verse ne comprend pas les impots locaux. En aucun cas

Par Tisuisse, le 26/07/2017 à 08:37

Elle vous doit la moitié du remboursement du prêt immobilier mais aussi un demi loyer.

Par Ganbareh, le 28/07/2017 à 21:05

Je viens de me rendre compte que pour juillet, elle n'a toujours pas payé ce qui était convenu entre nous. Ai je un quelconque recours ?